

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 29 [i.e. 30]

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voyages de plaisir autour du monde.

Une société ayant pour but l'organisation de voyages instructifs autour du monde vient de se fonder à Paris, avec un capital de 100,000 francs, et sous la présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut. Elle s'est adjoint un comité d'études dans lequel siègent les membres les plus autorisés de la *Société de géographie* : MM. Ferdinand de Lesseps, Janssen, Geoffroy Saint-Hilaire, etc.

Toutes les précautions ont été prises pour rendre le séjour du navire aussi hygiénique et aussi peu périlleux que possible. Les cabines sont spacieuses et bien aérées. L'organisation du service de table est l'objet de soins minutieux. La communication entre la terre et le bâtiment sera maintenue d'une manière constante, au moyen d'un canot à vapeur, dans tous les points où le navire ne pourra venir bord à quai. Un docteur-médecin, ayant rang d'officier, sera embarqué, ainsi que le matériel nécessaire à son service.

Enfin l'expédition sera dirigée par un état-major commandé par un officier de la marine nationale, M. le lieutenant de vaisseau Biard, ayant sous ses ordres quatre capitaines au long cours.

Le navire lui-même, le steamer *Picardie*, est un magnifique bâtiment à hélice. Le salon de l'arrière a 21 mètres de longueur, celui de l'avant 15 mètres 50, avec plus de 2 mètres de hauteur.

Le steamer est parti le 30 juin de Marseille se dirigeant, par le détroit de Gibraltar, vers Madère et Dakar. A partir de ce point, poursuivant sa route vers le sud, il se rendra au Brésil et à la Plata, franchira le détroit de Magellan, relâchera au Chili, au Pérou, à Panama et remontera jusqu'à San-Francisco. Après une longue relâche dans ce dernier port, il traversera l'océan Pacifique dans sa plus grande largeur et abordera en Australie, après avoir visité sur sa route les îles Sandwich, l'archipel Fidji et la Nouvelle-Zélande.

De Melbourne, il se rendra à Sydney, à la Nouvelle-Calédonie, puis au Japon. Il verra tour à tour Yokohama, Osaka et la mer Intérieure. De là, descendant les mers de la Chine, il s'arrêtera à Shang-Haï, Hong-Kong, Batavia.

La route de retour est toute tracée : par Singapore et le détroit de Malacca, il atteindra Calcutta, fera le tour de la péninsule indienne, relâchant à Madras, Pointe-de-Galles et Bombay, et enfin reviendra par Aden, la mer Rouge, le canal de Suez, Alexandrie et Naples, à Marseille à la fin de mai 1879.

Les jeunes voyageurs auront ainsi parcouru, du 30 juin 1878 à la fin de mai 1879, près de 14,000 lieues. Cinq mois auront été employés par le navire en relâches sur les points les plus remarquables du monde entier. Quant aux voyageurs eux-mêmes, profitant des grandes excursions organisées par la Société, lesquelles permettent de quitter le bâtiment en un point pour le reprendre plus loin, comme en Amérique, dans l'Inde et en Egypte, ils auront passé environ six mois et demi à terre, sur un voyage de moins de onze mois.

Les prix du voyage ont été fixés à 23,000 francs pour les voyageurs retenant une chambre pour eux seuls, 17,000 francs pour ceux qui partagent leur cabine avec un ami, et 14,000 francs pour ceux qui occuperont les chambres plus grandes destinées à trois personnes.

Depuis longtemps, les républicains français ont l'intention de fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille (14 juillet), date commémorative de la France moderne, premier jour du peuple et dernier jour de l'ancien régime. On désirait vivement que cette journée fût choisie pour la célébration de la Fête nationale, mais le gouvernement, obligé d'user de ménagements envers toutes les opinions, s'y est refusé. Tout ce que les amis de la république ont pu faire, c'est de fêter, ce jour-là, dans des conditions bien

plus modestes qu'à Genève, l'anniversaire de J.-J. Rousseau.

On sait que la Bastille a joué, comme prison, un bien sombre rôle et laissé un nom exécré dans l'histoire. Ses prisons situées dans des tours, divisées en cinq étages voûtés, étaient percées d'une seule et étroite fenêtre, dans une muraille de 6 pieds d'épaisseur. On pénétrait dans ces prisons, où n'arrivait qu'avec peine un pâle rayon de lumière, par deux portes bardées de fer et séparées l'une de l'autre par toute l'épaisseur du mur. Ses cachots infects s'enfonçaient jusqu'à 7 mètres sous terre.

Les prisonniers, conduits à la Bastille sur une simple lettre de cachet, étaient secrètement introduits et les soldats de garde avaient l'ordre de se détourner à leur passage pour ne point voir leur figure. Le traitement qu'on leur faisait subir dépendait absolument du bon plaisir du gouverneur de la forteresse. Ils étaient incarcérés sans connaître seulement le motif de leur arrestation, soumis au secret le plus sévère, sans que personne pût s'assurer de leur existence, ni qu'il leur fût permis de recevoir des nouvelles de leur famille ou de leurs amis. « L'histoire de la Bastille, dit un écrivain, comprendrait tout le mouvement politique et intellectuel de la France, si l'on voulait faire l'énumération de tous ses martyrs. »

Plus d'une fois la haine populaire s'était manifestée contre cette prison d'Etat, emblème toujours menaçant de l'arbitraire et de l'oppression, qui lui rappelait tant de victimes, tant de prisonniers enterrés vivants dans cette sombre enceinte. Enfin, le 14 juillet 1789, après un siège acharné, elle tombait au pouvoir du peuple, qui, aux cris de *Victoire ! Liberté !* se précipitait dans l'intérieur et brisait les chaînes des prisonniers.

La Bastille fut rasée jusque dans ses fondements ; des fragments de ses pierres ornèrent en médaillons le cou des femmes, et une fête patriotique fut célébrée l'année suivante sur son emplacement, où s'élève aujourd'hui la colonne de Juillet, surmontée du génie de la liberté.

Environ un an après, c'est-à-dire le 19 juin 1790, l'Assemblée nationale, justement soucieuse de reconnaître les services rendus dans cette mémorable circonstance, décréta ce qui suit :

« L'Assemblée nationale, frappée d'une juste admiration pour l'héroïque intrépidité des vainqueurs de la Bastille, et voulant leur donner, au nom de la nation, un témoignage public de la reconnaissance due à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage et rendre leur patrie libre :

Décète qu'il sera fourni, aux dépens du Trésor public, à chacun des vainqueurs de la Bastille en état de porter les armes, un habit et un armement complets ; que sur le canon du fusil, ainsi que sur la lame du sabre, il sera gravé l'écusson de la nation, avec la mention que ces armes ont été données par la nation, à tel vainqueur de la Bastille ; et que sur l'habit il sera appliqué, soit sur le bras gauche,

soit à côté du revers gauche, une couronne murale; qu'il sera expédié à chacun des dits vainqueurs de la Bastille un brevet honorable pour exprimer leur service et la reconnaissance de la nation, et que, dans tous les actes qu'ils passeront, il leur sera permis de prendre le titre de vainqueur de la Bastille. »

Le même décret dispose en outre que les vainqueurs en état de porter les armes feront partie des gardes nationales et serviront dans celle de Paris, et que l'Assemblée nationale se réserve de prendre en considération l'état de ceux de ces vainqueurs auxquels la nation doit des gratifications pécuniaires.

Bamboulès.

On vòlet s'étài eingadzi tsi on païsan, et coumeint l'est prâo la mouda per tsi no, lo païsan lo menâ ao cabaret bâirè quartetta tot ein lâi bailleint d'airès. L'étâi tandi la véprâo, onna demeindze, et quand l'eurent fini l'âo z'écot, l'alliront bâirè lo café. La bordzâize qu'avâi 'na balla cafetière à la grecque avoué lè bords dzauno, que l'étâi on prix que s'n' hommo avâi z'u à l'abbâyi, vaissâvè, et coumeint ne le cognessâi pas lo nom dè cé nové vòlet, le lâi fâ:

— Preni-vo bin dâo nâi, grachâo ?

— Oh vouaïque, noutra maitra ! po lè quatrè premirès z'écoualettès l'âmo prâo nâi; mâ po lè z'autrès, mè tsau pas coumeint lè bairè.

On rupian à quoui ne restâvè diêro què po dou déci dein son bosson, s'ein va tot parâi à la pinta po cein poli; mâ n'avâi pas dè quiet sè doutâ la sâi, kâ l'étâi gaillâ assâiti.

— Que dis-tou dè bon, Pimpreneau, que lâi fâ cauquon qu'étâi dza quie ?

— Ye dio que voudre bin êtrè coumeint lo pape, que repond.

— Et porquie ?

— Po qu'on mè refusâi ma mounia.

Dou païsans dévezavont dè dzeneliès. L'est lo diablo, se desâi ion, que quand on met covâ on ne pouessè pas savâi se lè pudzins saront dâi pâo ao bin dâi pudzènes.

— Oh bin mè, se repond l'autro, ye sé on moïan que ne manquè jamé, qu'on est sû dè n'avâi rein què d'n'a sorta.

— Et coumeint faut-te fêrè ?

— Faut mettrè rein qu'on âo,

Sans-culottes.

Il y a beaucoup de locutions proverbiales, de dictons populaires, de phrases toutes faites et de certains mots qui sont reçus dans la langue de la conversation, mais dont, en général, on serait fort en peine d'expliquer le véritable sens et l'origine. Parlons aujourd'hui du sens et de l'origine d'un mot éminemment révolutionnaire et très souvent répété

surtout depuis 1790, du mot *Sans-Culottes*. Voici ce qu'en dit un intéressant livre qui vient de paraître sous ce titre : *Les ignorances de la conversation* :

Le poète Gilbert, peut-être le plus excellent versificateur depuis Boileau, était très pauvre. Il avait tancé quelques philosophes dans une de ses satires : un auteur qui voulait leur faire sa cour pour être de l'Académie imagina une petite pièce satirique intitulée le *Sans-Culotte* ; on y raillait Gilbert et les riches adoptèrent volontiers cette dénomination contre les auteurs qui n'étaient pas élégamment vêtus...

Plus tard, Maury prononçait à l'Assemblée nationale un discours qui, comme de coutume, déplaisait au peuple. Interrompu par les déguenillés des tribunes, il pria le président, en les désignant, de faire taire les *Sans-Culottes*. C'est à ce propos que le mot dut sa popularité. Il resta dans la langue pour désigner ce qu'il y avait à cette époque de plus fougueux et de plus cynique. Les démagogues eux-mêmes l'adoptèrent et le sans-culottisme représenta un parti, une puissance dans la révolution.

Robespierre lui-même, qui avait quelquefois le mot pour rire, se servit de cette expression lorsqu'il proposa de faire fermer le club des femmes, fondé par l'actrice Lacombe qui se tenait dans le charnier St-Eustache : « Cette réunion de vraies *Sans-Culottes*, dit-il, ne saurait durer plus longtemps, parce qu'elle prête au ridicule et aux propos malins. »

Enfin c'est parce que ces féroces démolisseurs avaient substitué le pantalon à la culotte courte de l'ancien régime qu'ils furent appelés *Sans-Culottes* et qu'ils se faisaient honneur d'être sans-culottes.

Un évêque débitant de sel.

Le 28 janvier 1421, la ville de Lausanne avait amodié le tribut du sel de la commune pour cinq ans, pour le prix de 74 écus d'or, à Antoine Joutens, à condition que si dans la journée une offre plus avantageuse était faite, ladite amodiation serait nulle.

Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, fit une offre supérieure et l'accord avec Joutens fut annulé.

Un père chargé d'une nombreuse famille ne soignerait pas mieux ses intérêts terrestres que l'évêque de Challant.

Faire danser l'anse du panier. — Comment cette expression, si redoutée des ménagères, peut-elle signifier, en parlant d'une cuisinière, qu'elle fait des profits illicites sur ce qu'elle achète pour ses maîtres ?

Dans l'origine, les cuisinières regardaient comme un droit de se faire remettre une petite gratification par les fournisseurs de leurs maîtres, ce qu'on apprend d'ailleurs par ces vers trouvés dans un opuscule intitulé la *Maltôte des Cuisinières* :

Sur chaque fourniture, il vous revient un droit,
Rôtisseur, épicier, chancelier, tout vous doit,
De porter le panier, ne soyez point honteuse,
Et faites-vous payer le droit de la portouse.

Les choses ont changé depuis, et ce furent les maîtres qui durent payer à la place des fournisseurs, par suite d'une entente qu'on souhaiterait moins cordiale entre ces derniers et les cuisinières.